

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000  
**Demandeur :** Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEEÉ)

---

**PARTIE 2**

**Question 4**      **Référence:** *SCGM-19, document 1, page 2, lignes 8 à 10*

‘Les objectifs suivants ont guidé l’élaboration de notre vision ainsi que de notre PGEÉ: favoriser la protection de l’environnement, réduire la facture énergétique de nos clients et rendre le gaz naturel plus compétitif.’

- 4.1 - Préciser comment SCGM entend utiliser le PGEÉ pour rendre le gaz naturel plus compétitif.
  - 4.2 - Préciser par rapport à quelle(s) source(s) d’énergie.
- 

**Réponse 4**

- 4.1 En réduisant la facture énergétique des clients.
- 4.2 En premier lieu au gaz naturel et évidemment, par extension, aux autres sources d’énergie.